

## CLARESCO PATRIMOINE (Part C)

ISIN : FR0010973115

### Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OPCVM géré par Claresco Finance / soumis au droit français

### Objectifs et politique d'investissement

- ❑ CLARESCO PATRIMOINE, OPCVM Obligation et autres titres de créances libellés en euros, vise à surperformer sur la durée de placement recommandée de 2 ans l'indice EURIBOR 12 mois (qui correspond à la moyenne des taux auxquels un panel de banques européennes de premier plan se consentent des prêts en euros à échéance de 12 mois). Cet OPCVM est à gestion active et sa performance n'est pas liée à celle de l'indice composite de référence ci-dessus qui constitue toutefois un élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.
- ❑ Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la stratégie d'investissement mise en œuvre consiste à rechercher des opportunités sur les titres de dettes de la catégorie « investissement » ou à « haut rendement » émis en euro par des émetteurs publics ou privés dans le cadre d'une allocation dynamique de l'actif du fonds. Cette allocation procèdera en amont d'une analyse macro-économique enrichie par une analyse des flux de capitaux et de la valorisation relative des marchés. Cette approche sera complétée en aval par une analyse micro-économique des émetteurs et par celle des différents déterminants techniques des marchés parmi lesquels figurent la volatilité, le momentum, l'exposition moyenne des investisseurs et l'intervention des banques centrales.
- ❑ Le gérant met en place une stratégie basée notamment sur le degré d'exposition au risque de taux, le positionnement dans la courbe, l'allocation géographique principalement au sein de la zone euro, le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs, et la sélection des supports d'investissement employés.
- ❑ L'actif de CLARESCO PATRIMOINE est constitué à au moins 75% d'obligations et autres titres de créance négociables libellés en euros de tout type (notés ou non, détenus en direct ou par l'intermédiaire d'OPC ou de trackers).
- ❑ CLARESCO PATRIMOINE peut détenir sans limitation par rapport à son actif des titres de créance non notés ou « high yield » (spéculatifs).
- ❑ La part des actifs libellés dans une devise autre que l'euro est inférieure à 10%.
- ❑ CLARESCO PATRIMOINE peut détenir jusqu'à 10% de son actif en actions des pays de l'OCDE dans le cadre d'arbitrage entre le coût de la dette et le rendement offert par les titres de ces sociétés.
- ❑ CLARESCO PATRIMOINE peut investir jusqu'à 100% de son actif en actions et parts d'OPCVM ou FIA de droit français et/ou européen, et dans des Fonds Communs de Titrisation dans la limite de 10% de son actif.
- ❑ CLARESCO PATRIMOINE n'intervient pas sur les marchés dérivés.
- ❑ CLARESCO PATRIMOINE s'adresse aux souscripteurs qui ont une stratégie d'investissement à moyen terme et qui sont en mesure d'assumer une perte liée à cet investissement. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport à un horizon de moins de 2 ans. Les sommes distribuables de CLARESCO PATRIMOINE sont capitalisées.
- ❑ Modalités de souscription / rachat : Les demandes de souscription et de rachat sont reçues tous les jours (J) avant 17 heures auprès de votre intermédiaire habituel ou auprès de CLARESCO Finance et sont centralisées par l'établissement en charge de cette fonction chaque jour à 17 heures 30. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse de J et publiée à J+1.

### Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ❑ **Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] :** Le fonds présente un caractère offensif en raison du poids des actifs non notés ou « high yield » (spéculatifs).
- ❑ **Risques importants pour l'OPCVM non suffisamment pris en compte dans l'indicateur :**
  - Risque de taux :** le portefeuille est investi en produits de taux d'intérêts jusqu'à 100% de l'actif. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds
  - Risque de crédit :** La valeur liquidative du fonds baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou qui viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital. A cet égard, l'OPCVM est exposé à un risque lié à l'utilisation de titres à haut rendement (spéculatifs), non notés ou d'une notation inférieure à BBB -. L'utilisation de titres « haut rendement » comporte un risque plus important de dépréciation de l'actif de l'OPCVM.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	1% TTC Maximum, non acquis à l'OPCVM
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé par la société de gestion sur votre capital avant qu'il ne vous soit distribué. Dans certain cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,46%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% de la surperformance de l'OPCVM nette de frais de gestion par rapport à l'EURIBOR12 mois. Sur l'exercice 2015 : 0,00% de l'actif net

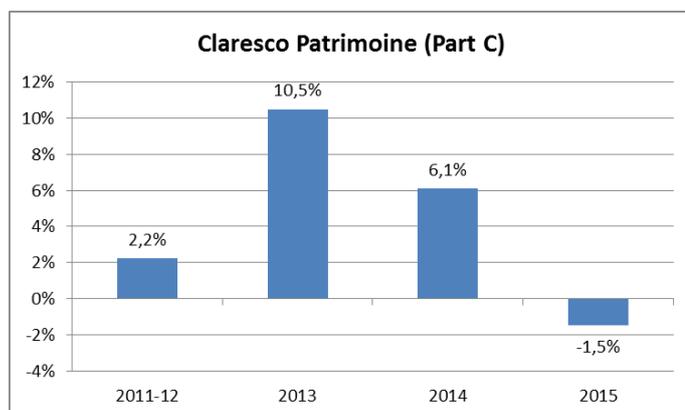
\* Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2015. Il intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputés à l'OPCVM.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 11 à 12 du prospectus de cet OPCVM.

En 2015, le fonds a eu à titre exceptionnel un exercice social de 9 mois (allant du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 décembre 2015).

## Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées

**Date de création de l'OPCVM :** 29 mars 2011

**Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM :** Euro.

## Informations pratiques

- Dépositaire :** CACEIS BANK France
- Lieu et modalités de communication d'informations sur l'OPCVM (Prospectus, rapport annuel, document semestriel) :** Sur simple demande auprès de Claresco Finance, 9 avenue Percier, 75008 Paris, France. Mail [info@claresco.fr](mailto:info@claresco.fr).
- Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** Disponible auprès de Claresco Finance, 9 avenue Percier, 75008 Paris, France. Site internet : [www.claresco.fr](http://www.claresco.fr) ; Email : [info@claresco.fr](mailto:info@claresco.fr).
- Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller. CLARESCO PATRIMOINE peut servir d'unité de compte à un contrat d'assurance-vie.
- La responsabilité de CLARESCO FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- L'OPCVM est constitué d'autres types de parts. Vous trouverez plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM.

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.  
Claresco Finance est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/02/2016